

Réforme territoriale : oui, il faut bouger ; oui, le projet du gouvernement doit être amélioré.

Faut-il réformer l'action locale ? Je le crois. Avec la FNESR, la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains, nous y travaillons depuis plusieurs années. François Hollande en avait repris l'idée dans ses 60 propositions et s'était engagé à clarifier les responsabilités (on dit les « compétences ») entre les collectivités. J'y suis personnellement favorable.

Pour quelles raisons clarifier les compétences ? La démocratie et la transparence, d'une part : il faut que les électeurs sachent qui fait quoi pour pouvoir juger, agir, sanctionner. Les économies d'autre part car instruire plusieurs fois le même dossier coûte cher – même si ces instructions multiples ne représentent qu'une très faible part des budgets des collectivités.

Le projet de loi qui est présenté clarifie-t-il les compétences ? Pas totalement. C'est presque dommage. Pour l'essentiel, il les répartit différemment. Par exemple, les collèges, les routes, les transports routiers inter-urbains, ... qui étaient déjà de la seule compétence des conseils généraux, passeront sous la responsabilité des régions. Cela ne clarifie rien ... puisque c'était déjà clair. Cela redistribue. Inversement, culture, tourisme, sports, habitat, ... restent totalement ou partiellement partagés de façon à protéger ces secteurs. Revers de la médaille, pour eux, la chasse aux subventions à tous les guichets se poursuivra.

Comme dans toute organisation, changer peut être propice à des évolutions. En regroupant des compétences multiples à l'échelle régionale, on permet aux futurs élus de se réinterroger sur la part de financement qu'on accorde à chaque dossier. Pourquoi pas ? On peut toutefois douter de l'opportunité de déstabiliser des agents et des organisations en temps de crise. Et pour le monde rural, c'est risqué.

Car changer pour quoi faire ? Plus pour le développement économique, nous dit-on. C'est en cela que la redistribution des responsabilités est habile. A budget constant ou en baisse, plus pour l'innovation et les entreprises – une responsabilité principalement régionale -, ce ne pouvait pas être moins pour les lycées ou pour la formation professionnelle, deux autres gros budgets des régions. Mais ce peut être moins pour les routes. Le projet de loi précise que les régions ne pourront plus intervenir en dehors de leurs compétences dédiées : elles ont interdiction de se disperser. Le verrouillage des budgets régionaux au profit de l'emploi, des mobilités et de la formation – complétés par quelques documents d'orientation concernant l'environnement -, est assez clair.

Pour quel projet économique ? La mode est aux entreprises de taille intermédiaire (les ETI) et aux start up que l'on trouve plus souvent dans les villes que dans le tissu rural. Le risque est que l'attention des futures régions ne se concentre que sur les filières économiques majeures du territoire en délaissant le tissu artisanal et diffus. Il faudra conjurer ce risque. Il faudrait aussi s'assurer de la pertinence des interventions des collectivités locales au profit des entreprises : dans ma responsabilité actuelle, j'ai nombre de raisons d'en douter un peu.

Avec quels moyens ? De ce point de vue, l'incohérence est totale : en janvier dernier, un texte de loi a créé des métropoles qui vont gérer pour leur territoire les compétences des régions et des départements. Nos grandes régions seront certes plus grandes mais en fait affaiblies car amputées de leurs territoires les plus riches. On leur demandera l'impossible : créer du dynamisme alors qu'on leur a coupé un bras. Pour le reste, on ne sait rien des futurs modes de financement.

Des régions plus grandes, c'est vraiment mieux ? Ce que l'on peut gagner ponctuellement en économies de gestion risque de se perdre en manque d'adéquation aux besoins. Le gain d'un moment peut devenir un coût. Mais surtout, redessiner l'organisation du territoire sur les seuls critères de la rentabilité économique ressemble à une ultime capitulation de la pensée face à la finance.

Faut-il que les régions aient une « identité » ? De mon point de vue, surtout pas. C'est pourquoi, si l'on s'obstine à vouloir agrandir les régions, le découpage avec des regroupements « qui ne ressemblent à rien », ne me paraît pas si mauvais que ça. Tout, plutôt que de créer une forme de régionalisme régressif et potentiellement égoïste. La France, ce n'est pas ça.

A l'autre bout de la chaîne, les communes sont-elles menacées ? A court terme, non et c'est bien. Les 36 000 communes et leurs 500 000 élus maillent bénévolement le territoire, s'assurent du déneigement des routes, de la santé d'une personne âgée isolée, du lien social. Les secrétariats de mairie, au plus proche, assurent le premier service public, orientent, assistent. Ce réseau permet qu'en tout point de notre vaste pays, la campagne soit habitée. Je crois cela précieux.

Les intercommunalités renforcées vont-elles tuer les communes ? Deux choses peuvent tuer les communes : rester seules, ne rien pouvoir faire et mourir. Ou être doublées par les communautés de communes exclusivement élues au suffrage universel direct, sans lien avec elles : c'est une hypothèse avancée pour l'avenir à laquelle je reste très réticente. Une communauté de communes de taille suffisante formée de délégués des communes est en revanche un atout avéré pour un territoire. Le Cher y est venu très tard et c'est sûrement une des raisons de nos difficultés actuelles. En grandissant, les communautés de communes permettront aux communes de réaffirmer leur rôle dans l'immédiate proximité. L'objectif de 20000 habitants est toutefois trop élevé pour des départements peu peuplés comme le Cher. Il sera sans doute abaissé.

Les interco vont tuer les départements ? Ce n'est pas la question. Ce qui importe, c'est de renforcer le pouvoir d'agir en proximité, avec les élus, avec les habitants, leurs associations, leurs entreprises. C'est bien à l'échelon local de retrousser d'abord les manches en mobilisant des réseaux proches ou lointains : l'efficacité, elle est là. Dans le Cher, communes et intercommunalités hésitantes se sont trop complues à attendre d'un département tutélaire qu'il fasse tout à leur place. Nous, élus socialistes, passionnés d'action publique, nous sommes volontiers laissés faire. En faisant de la sorte, non seulement nous assumons à la place des communes l'impopularité des hausses d'impôts, mais en plus nous n'aidons pas le territoire tout entier, chefs d'entreprises, responsables associatifs, citoyens, à prendre ses responsabilités. La démocratie locale, c'est la responsabilité de chacun dans la République. Anticipant cela j'ai travaillé, dans le domaine économique comme sur le plan social, à transférer des savoir-faire vers les communautés de communes. Il y a encore fort à faire.

Et les départements alors ? Au moins jusqu'en 2020, ils resteront très présents dans les domaines sociaux, associatifs, touristiques et de solidarités territoriales. Ce n'est pas rien. J'aurais aimé y voir encore figurer les collèges et les transports inter-urbains pour avoir une action globale et cohérente en direction des adolescents et des familles. Je regrette cette amputation.

Et après 2020 ? Après avoir, dans la précipitation, imaginé la suppression pure et simple des départements, c'est marche arrière toute ! Dans une forme de confession confondante, nos élus et énarques parisiens ont finalement découvert que l'action publique ce n'était pas que l'aide aux entreprises. C'est aussi l'action sociale, l'aide à l'enfance, le handicap, la lecture publique, le vieillissement de la population, ... le tout porté par des centaines de milliers d'agents départementaux. Après qu'il a été pris acte que ces responsabilités seraient trop lourdes à porter par les intercommunalités, même agrandies, et qu'elles seraient trop coûteuses pour l'Etat pour être simplement recentralisées, il est maintenant question, après 2020 (c'est-à-dire peut-être jamais), de conserver une instance départementale où les conseillers départementaux seraient remplacés par une « inter-intercommunalité ». D'ici là ...

Et l'Etat ? Il doit « se réformer ». On ne nous dit guère comment. Or c'est fondamental car des doublons ou des sources d'inefficacité sont aussi dans la superposition de l'action de l'Etat (et parfois des caisses d'allocations familiales) et des collectivités. Il serait paradoxal que tout cela se termine par une sur-administration et une sous-démocratisation.

Et alors, le mille-feuilles ? Les feuilles restent mais le rôle de chacune est (un peu) mieux défini et surtout redistribué : les communes restent les piliers de la République et elles sont dotées, par l'intermédiaires d'intercommunalités plus puissantes, des moyens de remettre les territoires en mouvement ; les solidarités sociales et territoriales gardent leur cohérence départementale ; les cartes sont rebattues au niveau régional et offrent de nouvelles opportunités mais le risque de l'éloignement s'installe. L'Etat, sous une forme mal définie, est réaffirmé comme garant de la présence publique.

Le plus inquiétant, c'est qu'on ne sait rien des financements. Or la clé, pour les socialistes, est là. Qui va payer ? Comment va-t-on répartir la richesse entre territoires ? Il aurait fallu commencer par là.